

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2025-044

Prolongation de l'arrêté 2025-027

Nos réf : SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise BOIRON SAS (mandatée par ENEDIS) intervient depuis le 14 avril 2025 pour réaliser des travaux de renouvellement sur le réseau Enedis au niveau des rues de l'Émaillerie, du Mont Bart et Grande Rue à BAVANS.

Article 2 : Les travaux sont prolongés pour une durée de 30 jours, durant la période allant du 14 mai 2025 au 30 juin 2025. Pour se faire le basculement de la circulation sur chaussée opposée sera autorisé dans les deux sens de circulation. La circulation sera alternée manuellement ou à l'aide de feux tricolores en fonction des travaux. Le stationnement sera interdit sur la zone de chantier. Si nécessaire, la circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise BOIRON SAS mettra en place une signalisation adaptée pour maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 20 mai 2025

Madame la Maire

Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 20 mai 2025
Publié sur site internet le : 20 mai 2025Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr